

Objet : Demande de retrait des Panneaux d’Affichage des Permis d’Aménager N° : PA 78036 20 Y0002 (Autouillet) et N° : PA 7866 20 Y0003 (Thoiry) délivrés le 09 Janvier 2021 et implantés sur les parcelles le 19 Juillet 2021.

Bonjour Madame Colomba De La PANOUSE,
Bonjour Madame Christelle BERCHENY,
Bonjour Monsieur Edmond De La PANOUSSE.

La Mairie d’AUTOUILLET nous a transmis copie (voir documents ci-joints) :

1. de votre demande de retrait de votre demande de Permis d’Aménager datée du 29 Septembre 2021.
2. de son Arrêté de retrait en date du 1^{er} Octobre 2021 du Permis d’Aménager PA N° : 78036 20 Y0003 qui vous avait été accordé par ACCORD TACITE le 09 Janvier 2021 en raison d’un retard des Services de l’État à instruire dans le délai légal de trois mois, votre première demande déposée le 09 Octobre 2020.

Par le présent e-mail, les habitants des communes d’AUTOUILLET, d’AUTEUIL-LE-ROI, THOIRY, VILLIERS-LE-MAHIEU, SAULX-MARCHAIS, les riverains d’AUTOUILLET de ce projet de chantier, ainsi que les adhérents des Associations de Défense et de Protection de l’Environnement et du Cadre de vie, ADEM / BVSM / ÉPARCHE / FNE YVELINES / JADE et SAUVONS LES YVELINES, tiennent à vous remercier de la sage décision responsable et écologique que vous avez prise.

Pour bien concrétiser cette décision, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire procéder à la dépose des deux panneaux d’affichage de ces Permis d’Aménager qui sont encore en place sur les trois que vous aviez implantés le 19 Juillet dernier.

D’autre part, nous apprenons via la presse (voir en annexe ci-jointe, l’article paru en page 33 de l’hebdomadaire « TOUTES LES NOUVELLES » du mercredi 20 Octobre 2021), que Monsieur François MOUTOT, Maire de THOIRY, a pris la décision, pour vous, d’engager une nouvelle procédure plus adéquate que « l’ACCORD TACITE » pour obtenir l’autorisation de venir déposer sur des prairies de grande qualité, 400 000 nouveaux m³ de déchets soi-disant inertes en plus des 1 600 000 m³ que vous avez déjà fait déposer sur les communes de THOIRY et de VILLIERS-LE-MAHIEU de 2006 à 2015, sans jamais en finir l’aménagement.

Lire ci-dessous la retranscription d’une partie de cet article :

« Mais ça ne signifie pas que le projet ne se fera pas !

La procédure initialement lancée a été mal organisée car sur la forme le dossier est complexe. Mais nous allons repartir avec une procédure adéquate.

Quant aux bobos parisiens que ce projet dérange, je les invite à retourner à la capitale tout en évitant de prendre le métro. Ce qui serait en contradiction avec le mode de vie qu’ils prônent. Mais ça serait cohérent avec leur refus de voir les terres d’un chantier réutilisées près de chez eux ! ».

Hormis l’aspect commercial, ce nouveau projet ne répondrait à aucun critère d’ouverture d’une ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes).

Mesdames, Monsieur, soyez assurés dès maintenant, que nous nous opposerons à cette nouvelle tentative d’atteinte à l’Environnement, à la faune, à la flore ainsi qu’au cadre de vie de ceux qui ont fait le choix de venir habiter ici, dans notre belle région, et non dans la capitale.

Dans l’attente du retrait des panneaux d’affichage des anciens Permis d’Aménager devenus caduques.

Cordialement.
Environnementalement vôtre.

Pour les habitants, les riverains, les adhérents des Associations de Défense et Protection de l’Environnement et du cadre de vie.

Philippe HEURTEVENT
Président de l’Association « SAUVONS LES YVELINES »
Association membre de FNE YVELINES
Tél. : 06 85 32 81 89
philippe.heurtevent@gmail.com